

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 février 2017

**Rapporteur :
Madame Agnès TARDIVEAU**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2017 (accusé de réception du 14/02/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Convention relative à la mise en place et au fonctionnement d'un distributeur échangeur de seringues

La mise en place d'un distributeur / échangeur de seringues a pour intérêt d'assurer aux usagers de drogues une permanence d'accès à du matériel d'injection stérile afin de réduire les risques de transmission d'infections. Afin de mettre en place et d'assurer le fonctionnement de ce distributeur / échangeur de seringues, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat avec les associations AIDES et ANPAA.

La ville de Quimper a été sollicitée par l'association AIDES 29 pour installer un distributeur / échangeur de seringues.

La mise en place de ces appareils a pour intérêt d'assurer aux usagers injecteurs de drogues une continuité permanente d'accès à du matériel d'injection stérile afin de réduire les risques de transmission d'infections.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la mission CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues) confiée à l'association par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne.

Jugeant de l'intérêt de la demande en matière de santé publique, la ville de Quimper a souhaité soutenir le projet.

Par ailleurs, le projet territorial de santé du territoire de santé n°2, signé le 28 mars 2013, préconise de plus la mise en place d'un distributeur / échangeur de seringues afin de renforcer, sur le territoire concerné, la réduction des risques pour les usagers de drogues.

A ce jour, en Bretagne, Brest, Rennes et Lorient disposent de ce type d'appareil.

Suite à une présentation du projet en CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), l'ensemble des institutions concernées ont été consultées quant à sa mise en œuvre. L'unanimité des partenaires (ANPAA – Association Nationale de

Prévention en Alcoologie et en Addictologie, CHIC, CCAS, Direction départementale de la sécurité publique, ARS, EPSM Etienne Gourmelen, Procureur de la République, Conseil de l'ordre des pharmaciens, préfecture) a mis en avant l'intérêt de l'installation d'un automate de seringues en terme de santé publique.

La ville de Quimper a donc acquis l'automate en 2013. Après étude et échanges avec les partenaires impliqués dans le projet, son lieu d'installation a été validé mi 2016.

La ville, l'association AIDES et l'ANPAA souhaitent s'associer afin de mettre en place et d'assurer le fonctionnement de ce distributeur / échangeur de seringues.

L'achat et l'installation de l'appareil ont été pris en charge par la ville de Quimper qui assumera également les frais de maintenance. La ville allouera par ailleurs à l'association AIDES une subvention de fonctionnement pour l'achat du matériel de réduction des risques (jetons et kits d'injection stériles).

L'association AIDES assurera l'approvisionnement de l'automate ainsi que la récupération et l'élimination du matériel usagé dans le cadre de la réglementation DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux), tout en développant des actions de prévention auprès des usagers de drogues et en les informant de l'existence du dispositif.

L'ANPAA, qui gère un CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), effectuera quant à elle les opérations de petite maintenance et veillera à développer les relations avec les pharmacies de Quimper dans le cadre de ce dispositif de réduction des risques.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention entre la ville de Quimper, l'association AIDES et l'ANPAA.